Bourses d'études 2016
Organisé par Cap Magellan en partenariat avec IMPERIO Assurances et Capitalisation

REGLEMENT

Article 1. Organisation

L'association Cap Magellan organise un évènement destiné à octroyer des bourses d'études aux jeunes étudiants lusodescendants et lusophones résidant en France ou aux jeunes qui apprennent le portugais.
Ce projet s'adresse tout spécialement aux élèves qui sont en classe de Terminale, toutes sections confondues, ou en première année d'enseignement supérieur, pour l'année scolaire 2015-2016, qu'il s'agisse d'un établissement public ou privé en France métropolitaine.

Article 2. Mécénat

Ce projet et les douze Bourses d'études attribuées, sont financés grâce au mécénat d'IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A.

Article 3. Nom de l'événement

Evénement « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016 ».

Article 4. Objet

L'évènement Bourses d'études est organisé pendant l'année 2016, entre les mois de mars et de septembre. Il se réfère à l'année scolaire 2015-2016.
Il vise à remettre douze bourses d'études d'un montant de 1.600 euros chacune. L'attribution de ces bourses a pour objectif de récompenser les étudiants les plus méritants, dont le parcours scolaire démontre à la fois un grand sérieux et un intérêt marqué pour les études.
Le jury sélectionnera, parmi les candidats, les étudiants les plus brillants et dont le parcours attirera en outre son attention par le caractère modeste de leur situation sociale et/ou de celle de leurs parents.
Les élèves boursiers nationaux sont donc invités à concourir ; l'un des objectifs des « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016 » étant d'aider financièrement les élèves méritants les plus nécessiteux.
L'octroi de la bourse est toutefois conditionné à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, sans critères de voie ou de filière.

Article 5. Montant de la bourse

Chacun des douze lauréats se verra attribuer une bourse de 1.600 euros (mille six cents euros), le jour de la remise des bourses, fin 2016, lors de la cérémonie qui sera réalisée à cet effet.

Article 6. Conditions de participation

L'évènement « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016* » est ouvert aux jeunes lusodescendants et lusophones ou aux jeunes lusophiles qui étudient le portugais, âgés de 15 à 20 ans, qui remplissent les conditions suivantes, sachant que chaque candidature doit répondre cumulativement à tous ces critères:

- résider en France métropolitaine,
- avoir son Baccalauréat en France, avec mention Bien ou Très bien,
- être, pendant l'année scolaire 2015-2016, étudiant en Terminale ou en 1e année de l'enseignement supérieur,
- ne bénéficier d'aucune autre bourse au titre de concours privés ou publics, hormis une bourse d'études nationale (décernée par l'Etat sur critères de revenus),
- ne pas faire partie de la famille (parents ou enfants) des collaborateurs, ou des organisateurs de l'évènement « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016* » ou des personnes qui y sont associées.

Article 7. Formulaire de candidature

Les formulaires de candidature devront être sollicités et envoyés à l'association Cap Magellan : Cap Magellan - *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016* - 7, avenue de la Porte de Vanves - 75014 Paris. Ils sont également téléchargeables sur le site de Cap Magellan : www.capmagellan.sapo.pt et sur le site d'IMPERIO : www.imperio.fr.

Article 8. Pièces à fournir

En complément du **Curriculum Vitae** et d'une **lettre de motivation**, écrite en portugais, dans laquelle le candidat devra exposer son parcours scolaire, ses liens avec le Portugal ou la langue portugaise et son projet professionnel, sont nécessaires à l'inscription :

☐ Le formulaire d'inscription à l'évènement « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016* » dûment complété et signé.
☐ La preuve de l'obtention du Baccalauréat Français, session de Juin 2015 (pour les élèves actuellement en 1e année de l'enseignement supérieur) ou session de Juin 2016 (pour les élèves actuellement en Terminale) avec mention Bien ou Très bien. **Fournir le relevé des notes obtenues.**
☐ Un Certificat ou justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.
☐ Pour les étudiants en première année de l'enseignement supérieur : relevé des notes obtenues jusqu'à la date de candidature.
☐ Le cas échéant, certificat délivré par l'établissement d'enseignement supérieur fréquenté ou par le CROUS signalant que le candidat est boursier.
☐ Photocopie du dernier « avis d'imposition » des parents du candidat ou de son propre foyer (ou document d'exemption), avec mention du revenu annuel déclaré.
☐ Photocopie des pièces d'identité, en cours de validité, des parents du candidat mineur.
☐ Photocopie de la pièce d'identité, en cours de validité, du candidat.
☐ Déclaration sur l'honneur attestant que les parents et le candidat n'ont aucun lien de parenté ou de lien professionnel avec les structures organisatrices et partenaires de cet événement.

A noter que seules les candidatures dûment documentées seront étudiées par le jury. Pour les candidats mineurs, la signature du représentant légal sur le Formulaire de candidature est obligatoire.

Article 9. Date limite de candidature

Les étudiants devront envoyer leur candidature et l'ensemble des documents listés à l'article 8 jusqu'au **30 septembre 2016** (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidature complets, doivent être envoyés par la Poste à l'association Cap Magellan : Cap Magellan - *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016* - 7, avenue de la Porte de Vanves - 75014 Paris.

Article 10. Composition du jury

Les candidatures seront évaluées par un jury composé de :

- un représentant de l'association Cap Magellan,
- un représentant de la société mécène, IMPERIO Assurances et Capitalisation,
- un ou deux représentant(s) d'une entité extérieure liée au monde de l'Enseignement, de l'Education ou de la Culture.

Article 11. Décision du jury

Le jury se réunira pour rendre ses décisions, en novembre ou décembre 2016, à une date qui sera précisée ultérieurement.

Les décisions du jury sont irrévocables et incontestables.

Le nom des lauréats sera indiqué sur le site internet de Cap Magellan (www.capmagellan.sapo.pt) et sur celui de la société mécène, IMPERIO Assurances et Capitalisation (www.imperio.fr), dès la fin des délibérations du jury.

Parallèlement, les lauréats seront informés par courriel.

Article 12. Remise des bourses

Les « *Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016* » seront remises aux lauréats lors d'une cérémonie qui sera organisée à Paris en fin d'année 2016, à une date précisée ultérieurement.

La date et le lieu de cette cérémonie seront communiqués ultérieurement et seront affichés sur le site internet de Cap Magellan (www.capmagellan.sapo.pt) et sur celui de la société mécène, IMPERIO Assurances et Capitalisation (www.imperio.fr).

Seuls les lauréats seront invités à y participer, en compagnie d'un parent ou d'un ami s'ils le souhaitent.

La remise de la bourse d'études est conditionnée à la présence du candidat le jour de la cérémonie, sauf empêchement de force majeure.

Les frais de déplacements restent à la charge de chaque lauréat.

Dans le cadre de cette cérémonie, les lauréats ou leurs parents (dans le cas des lauréats mineurs) autorisent les organisateurs à les photographier et à utiliser leur image dans le cadre de la divulgation de l'évènement. Les organisateurs, en tant que bénéficiaires de cette autorisation, s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des lauréats, ni d'utiliser les photographies, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 13. En cas d'annulation du concours

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'un événement de force majeure, cet évènement devait être annulé, reporté ou modifié.

Le simple fait de participer aux « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016 » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A remplir et signer par le candidat (ou par le représentant légal pour les candidats mineurs) et à retourner à Cap Magellan ou à IMPERIO avant le 30//09/2016, accompagné de tous les justificatifs listés à l'article 8.

Evénement « Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016 »

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT

☐ **M.** ☐ **Mme**

NOM Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nombre de frères/sœurs : _____

2 - PARCOURS SCOLAIRE

2.1. Baccalauréat (indiquer la filière, l'année de l'obtention et la mention) : _____

2.2. Parcours universitaire ou similaire (classe prépa, école, etc.) **:**

CURSUS	ANNEES	ETABLISSEMENT FREQUENTES	BOURSE OBTENUE
	2016 - 2017		
	2015 - 2016		

3 - PARENTS DU CANDIDAT

Père	**Mère**
Nom Prénom:	Nom Prénom:
Nationalité:	Nationalité :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :
Profession :	Profession :

J'accepte de recevoir des informations d'ordre commercial de la part de la société IMPERIO Assurances :
❒oui ❒non

J'accepte de recevoir des informations sur l'actualité et les événements de l'association Cap Magellan :
❒oui ❒non

Fait à , le

Signature précédée de la mention « *j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement de l'événement Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016 » :*

4 - REPRESENTANT LEGAL (pour les candidats mineurs)

Pour les candidats mineurs, le formulaire de candidature doit être signé par le représentant légal (père ou mère).

❒ Père **❒ Mère**

Je soussigné _____autorise mon fils/ma fille _____à participer à l'évènement Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016. J'accepte pour lui/elle, l'intégralité du règlement ci-dessus.

J'accepte de recevoir des informations d'ordre commercial de la part de la société IMPERIO Assurances :
❒oui ❒non

J'accepte de recevoir des informations sur l'actualité et les événements de l'association Cap Magellan :
❒oui ❒non

Fait à , le

Signature précédée de la mention « j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement de l'événement Bourses d'études Cap Magellan/IMPERIO 2016 »

Informatique et libertés :
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, modifiée par la loi du 06/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de l'organisateur, Cap Magellan. Vous pouvez exercer ce droit en adressant un courrier au siège social de Cap Magellan : Cap Magellan - 7, avenue de la Porte de Vanves – 75014 Paris